



Féchy, le 11 mai 2016

MUNICIPALITÉ  
DE  
1173 FÉCHY

**Séance du Conseil général du 21 juin 2016**

**Préavis n°2/2016 relatif à la réalisation d'un sentier piétonnier pour la sécurisation des trajets scolaires le long de la route d'Allaman**

**AU CONSEIL GÉNÉRAL DE FÉCHY**

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

La Municipalité a été interpellée à plusieurs reprises par des parents inquiets de la sécurité de leurs enfants lors du trajet scolaire et particulièrement le long de la route d'Allaman.

Après avoir étudié diverses solutions, la Municipalité a élaboré la faisabilité de la réalisation d'un sentier piétonnier le long de la route d'Allaman, sur le tronçon situé entre le passage piéton à hauteur du vieil hangar communal et le carrefour des routes du Haut-des-Champs et d'Allaman. La réalisation de ce chemin piétonnier permettra aussi de faire des travaux de remise en état de la bordure de la chaussée du côté Est de la route d'Allaman.

Le budget, établi sur la base des devis détaillés des entreprises de génie civil, se décompose comme suit :

Génie civil	CHF	35'000.—
Signalisation et marquages	CHF	7'500.—
Travaux géométriques	CHF	3'000.—
Divers et imprévus	CHF	4'500.—
		-----
Total général des travaux	CHF	50'000.—
		=====

**Décision**

Au vu de ce qui précède, nous vous invitons à prendre la décision suivante :

- vu le préavis municipal n° 2/2016
- entendu le rapport de la commission ad hoc chargé de son étude
- entendu le rapport de la commission de gestion
- considérant que cet objet figure à l'ordre du jour

./..

### Décide

1. d'accepter le préavis n° 2/2016 relatif à la création d'un sentier piétonnier à la route d'Allaman y compris la réfection de la bordure de la chaussée ;
2. d'autoriser la Municipalité à entreprendre toutes les démarches pour mener ce projet à terme ;
3. de financer le montant de CHF 50'000.— par la trésorerie courante ;
4. d'amortir cette dépense sur 5 années ;
5. de prélever cet amortissement sur le compte 9282.002.00 fonds de réserve pour investissements futurs sur une durée de 5 ans ;
6. de prendre note que cet investissement entraîne annuellement CHF 10'000.— de charges d'exploitation.

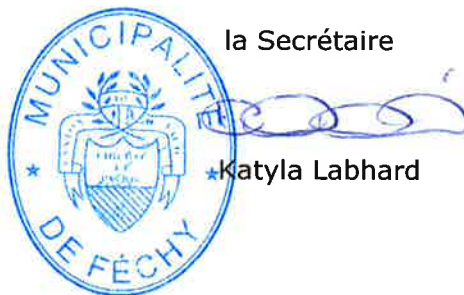
La Municipalité remercie par avance le Conseil Général et vous présente, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, ses meilleures salutations.

Au nom de la Municipalité

La Syndique

Carole Bettems

la Secrétaire



Katyla Labhard